

VILLE DE  
**saintjean**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil municipal  
24 juin 2020

# Préambule



Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville et qui précise les orientations souhaitées dans le cadre des budgets à venir.

L'article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités territoriales, créé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, précise les éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire :

*A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :*

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

*1° A la structure des effectifs ;*

*2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

*3° A la durée effective du travail dans la commune.*

*Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.*

*Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.*

*C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.*

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de l'élaboration du budget primitif 2020 de la commune.

# Avertissement



Les données pour les années 2014 à 2018 sont issues des comptes administratifs de la commune, adoptés en Conseil municipal, déclarés conforme aux comptes de gestion du comptable, validés par le contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Garonne et par la Chambre Régionale des Comptes, jusqu'en 2015.

Les données 2019 sont issues du compte administratif 2019, conforme au compte de gestion 2019 du comptable et présenté en séance le 24 juin 2020.

Les prospectives ont été réalisées en fonction des informations législatives et réglementaires connues à ce jour.

Enfin, les éléments de présentation du contexte économique européen et national, ainsi que ceux de la loi de finances 2020 sont issus des études et analyses réalisées par La Banque Postale et La Caisse des Dépôts.

# SOMMAIRE

- I. **Le contexte et l'environnement du budget 2020**
  1. **La conjoncture économique des collectivités, pré-confinement**
  2. **De la crise sanitaire à la crise économique**
  3. **Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas**
  4. **La loi de finances pour 2020 et son impact pour les collectivités**
  5. **La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**
  
- II. **Le compte administratif 2019**
  1. **La balance générale du Compte Administratif**
  2. **Les résultats de fonctionnement**
  3. **Les résultats d'investissement**
  4. **Epargne nette et fond de roulement 2019**
  
- III. **Analyse rétrospective 2014 - 2019**
  1. **Les recettes et la fiscalité**
  2. **Les charges de fonctionnement**
  3. **La chaîne de l'épargne**
  4. **Les investissements**
  5. **Variation du fond de roulement et de la dette**
  
- IV. **Éléments de prospective 2020 - 2023**
  1. **Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016**
  2. **Evolution attendue de la fiscalité**
  3. **Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2020**
  4. **Evolution prévisionnelle de l'épargne nette**
  5. **Les investissements prévisionnels**
  
- V. **Conclusion**

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune**
  - 1. La conjoncture économique des collectivités, pré-confinement**
  - 2. De la crise sanitaire à la crise économique**
  - 3. Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas**
  - 4. La loi de finances pour 2020 et son impact pour les collectivités**
  - 5. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**
  
- II. Le compte administratif 2019**
  1. La balance générale du Compte Administratif
  2. Les résultats de fonctionnement
  3. Les résultats d'investissement
  4. Epargne nette et fond de roulement 2019
  
- III. Analyse rétrospective 2014 - 2019**
  1. Les recettes et la fiscalité
  2. Les charges de fonctionnement
  3. La chaîne de l'épargne
  4. Les investissements
  5. Variation du fond de roulement et de la dette
  
- IV. Eléments de prospective 2020 - 2023**
  1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
  2. Evolution attendue de la fiscalité
  3. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2020
  4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
  5. Les investissements prévisionnels
  
- V. Conclusion**

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune

## 1. La conjoncture économique des collectivités, pré-confinement

L'année 2019 a confirmé et amplifié l'embellie financière des collectivités locales constatée en 2018. **L'épargne brute des collectivités locales**, avec 39,4 milliards d'euros, **serait en hausse de 8,5 %**, et signifierait un record historique de l'autofinancement en 2019.

La croissance de l'épargne a soutenu **l'accélération de la reprise des dépenses d'investissement** à l'approche de la fin du mandat municipal. Elle enregistre une nette augmentation, **à hauteur de 9,2 %** et **atteint 58,2 milliards d'euros**. Tous les niveaux de collectivités locales ont connu une hausse, mais c'est toutefois le bloc communal, en raison du volume concerné, qui est à l'origine de la progression marquée (+ 11,0 % pour les communes, + 8,9 % pour les groupements à fiscalité propre, + 7,6 % pour les régions et collectivités territoriales uniques et + 6,4 % pour les départements).

Cette reprise a été facilitée par une **augmentation des emprunts (+ 9,5 % en 2019, et un volume de 17,6 milliards d'euros)**. Cependant, compte tenu du niveau des **remboursements (16,6 milliards d'euros, + 2,9 %)**, **la dette locale serait quasiment stabilisée en valeur (+ 0,5 %, 175,6 milliards d'euros)**, et diminuerait en pourcentage du PIB (7,3 % du PIB).

Mais le COVID-19 est arrivé... et le scénario macroéconomique de la loi de finances 2020 va voler en éclat. Le scénario prévoyait :

- Une hypothèse de **croissance du PIB pour 2020 est de 1,3 %**, celle de 2019 est estimée à 1,4 %, après 1,7 % en 2018 (en volume) ;
- Un **taux prévisionnel d'inflation** qui participe de la prévision des recettes et des dépenses est **de 1 % (hors tabac) en 2020** (1 % estimé pour 2019 et 1,6 % pour 2018) ;
- Des **taux d'intérêt** qui permettent d'évaluer la charge de la dette de l'État : maintien de taux négatifs des taux courts alors qu'est prévue une légère remontée des taux longs à 0,5 %, niveau inférieur au taux prévisionnel d'inflation ;
- **Une masse salariale**, qui détermine les évolutions de certains prélèvements obligatoires (cotisations sociales, CSG, impôt sur le revenu), en **augmentation soutenue**, se ralentit pourtant par rapport aux 3 années précédentes (+280 000 créations nettes en 2017, + 245 000 en 2018 et + 250 000 en 2019 et + 180 000 en 2020).

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune

## 2. De la crise sanitaire à la crise économique

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, **les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai**. Selon les estimations de l'Insee, **l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % d'une activité normale** durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2<sup>ème</sup> trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3<sup>ème</sup> trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.

Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le **recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %**, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

Dans ce contexte très particulier, **les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes** de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que **la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises**, qui vont donc se montrer **très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement**. Il est donc à craindre que **le chômage augmente très significativement** malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, **les finances publiques vont souffrir durablement** d'un effet de ciseaux entre **des dépenses qui vont augmenter aussi vite** (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et **un montant de recettes fiscales qui va être plus bas** du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

À court terme **l'inflation devrait rester modérée** (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite, elle pourrait peut-être légèrement **se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts** liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune

## 3. Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas

Le creusement des déficits publics suite à la récession constitue une pression haussière sur les taux d'intérêt des emprunts d'État, les investisseurs demandant plus de rendement pour couvrir un risque plus grand.

La BCE, comme la Réserve fédérale américaine, a toutefois **considérablement augmenté ses achats d'actifs** (surtout des obligations d'État) depuis mars dernier, un mouvement qui va se poursuivre dans les mois à venir. L'objectif est double : **stabiliser le système financier et peser sur les taux d'intérêt**.

En effet, une hausse marquée des taux d'intérêt freinerait le rebond attendu de l'économie en limitant le développement du crédit bancaire et, compte tenu de la hausse de l'endettement des États mais aussi des entreprises, alourdirait la charge de la dette des agents économiques.

Dans ce contexte, **le rendement de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) 10 ans resterait proche de zéro fin 2020**.

Par ailleurs, grâce aux interventions de la BCE, contrairement à ce qui s'était produit en 2008, **le marché interbancaire n'a pas connu de tensions majeures** jusqu'ici même si une certaine volatilité a été perceptible à certaines périodes, ce qui s'est traduit par une petite hausse de l'Euribor 3 mois.

Comme il paraît peu probable que la BCE modifie ses taux directeurs à un horizon proche (le taux de la facilité de dépôt est de - 0,5 % depuis septembre 2019), **l'Eonia devrait finir l'année à environ - 0,45 % et l'Euribor 3 mois à - 0,35 %**, en supposant qu'ils se détendent un peu d'ici à la fin de l'année.

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune

## 4. La loi de finances pour 2020 et son impact pour les collectivités

Adoptée le 28 décembre 2019, la loi n°2019-1478 de finances institue **la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** et les mécanismes de compensation.

Pour autant, d'autres mesures concernent les collectivités locales :

- La **révision des valeurs locatives des locaux d'habitation** dont le calendrier de mise en œuvre a été repoussé à 2023 pour une application en 2026,
- Des **exonérations de fiscalité locale** pour les entreprises commerciales ou artisanales situées dans les zones de revitalisation rurale,
- Le maintien **de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**, fixée à 26,6 Md€, mais avec une hausse de la DSU et de la DSR à hauteur de 180 M€ d'euros entièrement financées au sein de la DGF  
⇒ Baisse de 38 M€ de la DGF du bloc communal
- Stabilisation de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux** (1,046 Md€) et de la **Dotations de Soutien à l'Investissement des communes** et de leurs groupements (570 M€)
- Des mesures concernant **le logement** avec entre autres :
  - Suppression de l'indexation de la réduction de loyer de solidarité et limitation à 0,3 % de la revalorisation des APL,
  - Pacte d'investissement pour le logement social (2020 – 2022)
  - Exonération de TFPB pour les logements anciens réhabilités

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune

## 5. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales (RP) sera **effective en 2020 pour 80 % des contribuables**. Celle concernant **les 20 % restant** (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) s'effectuera **en trois années jusqu'en 2023** (réduction de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et totalité en 2023).

### En 2020 :

- ✓ **Gel du taux de TH à son niveau de 2019**, les communes ne peuvent l'augmenter. En revanche, les communes conservent leur pouvoir de taux sur le foncier bâti et non bâti,
- ✓ Les communes ayant augmenté leur taux de TH en 2018 et 2019 ne conserveraient pas le produit découlant de cette hausse sur la part dégrévée en 2020. En effet, un prélèvement sur leurs douzièmes de fiscalité à hauteur des variations de taux pratiquées en 2018 et 2019 leur sera appliqué ,
- ✓ **L'actualisation forfaitaire des bases** n'est pas appliquée sur la valeur locative de la TH. L'assemblée a voté une actualisation de **0,9%**,
- ✓ L'éventuelle **augmentation physique des bases** d'imposition (entrée en imposition de nouveaux logements) est, en revanche, **prise en compte**.

### En 2021, la suppression de la TH est effective :

- ✓ **Les taux** : les communes ne perçoivent plus de TH et bénéficient du **transfert du taux de foncier bâti (TFB) du Département**. Ainsi, le nouveau **taux de TFB communal sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020**. Par exemple, si une commune applique un taux de TFPB de 19,28 % et le département un taux de 21,90 %, le taux de référence sera de 41,18 % ;
- ✓ **Les bases** : un **«rebasage»** de la base de TFB de référence sera calculé. Une « variable d'ajustement » permettra de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du département et de la commune appliquées en 2020.

La différence entre la base nette retraitée et la base nette initiale de la commune constituera la « variable d'ajustement », exprimée en pourcentage ou **coefficient correcteur**.

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune

## 5. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

En 2021, la suppression de la TH est effective :

- ✓ **Le produit** : issu du transfert de FB pourra s'avérer différent du produit de TH perdu dans le cadre de la réforme. 3 cas :
  1. le delta entre le nouveau produit de TF perçu et le produit théorique de TH que la commune aurait perçu sans réforme est négatif : la perte de produit fiscal enregistrée par la commune va lui être intégralement compensée,
  2. le delta est positif mais inférieur à 10 000 €: la commune bénéficie d'un gain de produit fiscal. Ce supplément est conservé et acquis par la commune,
  3. **le delta est positif et supérieur à 10 000 €**: la commune bénéficie d'un gain de produit fiscal qui va être écrêté => **ce sera le cas de Saint-Jean**
- ✓ **Les communes retrouveront en 2021 leur pouvoir de taux**, elles pourront appliquer une hausse du taux de foncier bâti
- ✓ **Généralisation de l'exonération de foncier bâti de 2 ans**. Cette exonération devient automatique (les communes pourront délibérer sur un pourcentage d'exonération)
- ✓ Elles retrouveront en 2022 la **possibilité de délibérer en matière d'exonération de TFB**. Elles ne pourront agir sur la TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (THLV) qu'à compter de 2023, dans le respect des règles de liens entre les taux.

**Maintien de la TH sur les résidences secondaires** et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

=> maintien de la THLV avec un gel des effets des nouvelles délibérations jusqu'en 2023.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la com  
  1. La conjoncture économique des collectivités, pré-confinement
  2. De la crise sanitaire à la crise économique
  3. Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas
  4. La loi de finances pour 2020 et son impact pour les collectivités
  5. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
  
- II. **Le compte administratif 2019**
  1. **La balance générale du Compte Administratif**
  2. **Les résultats de fonctionnement**
  3. **Les résultats d'investissement**
  4. **Epargne nette et fond de roulement 2019**
  
- III. Analyse rétrospective 2014 - 2019
  1. Les recettes et la fiscalité
  2. Les charges de fonctionnement
  3. La chaîne de l'épargne
  4. Les investissements
  5. Variation du fond de roulement et de la dette
  
- IV. Eléments de prospective 2020 - 2023
  1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
  2. Evolution attendue de la fiscalité
  3. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2020
  4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
  5. Les investissements prévisionnels
  
- V. Conclusion

## II. Le compte administratif 2019

### 1. La balance générale du compte administratif

		DEPENSES 2019	RECETTES 2019
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	9 949 493,61 €	10 712 590,83 €
	INVESTISSEMENT	2 855 892,70 €	1 771 289,97 €
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	REPORT FONCTIONNEMENT (002)		1 000 000,00 €
	REPORT INVESTISSEMENT (001)		2 534 276,85 €
		=	=
<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>12 805 386,31 €</b>	<b>16 018 157,65 €</b>
<b>RàR pour N+1</b>	INVESTISSEMENT	522 957,52 €	295 625,09 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	9 949 493,61 €	11 712 590,83 €
	INVESTISSEMENT	3 378 850,22 €	4 601 191,91 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>13 328 343,83 €</b>	<b>16 313 782,74 €</b>

La balance générale constatée au Compte Administratif 2019 fait apparaître :

- un **excédent** de la section de fonctionnement de **763 097,22 €**,
- un **déficit** de la section d'investissement de **1 084 602,73 €**.

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, **le résultat de clôture 2019 est de 3 212 771,34 €**.

Avec la prise en compte des restes à réaliser (opérations engagées en 2019 mais non soldées à la clôture des comptes 2019), **le résultat cumulé est de 2 985 438,91 €**.

## II. Le compte administratif 2019

### 2. Les résultats de fonctionnement

RECETTES TOTALES		
	BP 2019 + DM	CA 2019
013 - Atténuations de charges	22 500,00	12 627,64
70 - Produits des services	803 500,00	847 080,30
73 - Impôts et taxes	7 487 000,00	7 669 156,83
74 - Dotations et participations	1 684 350,00	1 878 646,27
75 - Autres produits gestion courante	89 520,00	88 839,38
76 - Produits financiers	20,00	15,75
77 - Produits exceptionnels	15 000,00	156 562,17
<b>Total recettes réelles</b>	<b>10 101 890,00</b>	<b>10 652 928,34</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>293 645,31</b>	<b>1 175 915,15</b>
002 - Excédent antérieur reporté Fonc Non affecté	1 000 000,00	
042 - Opérations d'ordre entre section	61 410,35	59 662,49
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>11 163 300,35</b>	<b>10 712 590,83</b>

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont supérieures de 551 k€ par rapport aux prévisions.

Cette évolution favorable provient :

- De la taxe additionnelle aux droits de mutation, supérieur de près de 140 k€ aux prévisions budgétaires,
- De la fiscalité perçue, plus élevée que celle envisagée par les services fiscaux en début d'année, pour environ 50 k€,
- Des prestations de la CAF qui sont de 90 k€ supérieures aux attentes
- De subventions, et notamment de la DGD, non attendues.

Les **recettes réelles** sont en hausse de **6,7 %** par rapport à 2018.

## II. Le compte administratif 2019

### 2. Les résultats de fonctionnement

DEPENSES TOTALES		
	BP 2019 + DM	CA 2019
011 - Charges à caractère général	2 546 430,00	2 316 980,78
012 - Charges de personnel	6 428 000,00	6 419 195,16
014 - Atténuations de produits	106 700,00	75 679,00
65 - Autres charges gestion courante	720 180,00	661 451,23
66 - Charges financières	2 934,69	2 934,69
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00	772,33
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 808 244,69</b>	<b>9 477 013,19</b>
022 - Dépenses imprévues Fonct	54 000,00	
023 - Virement à la sect° d'investis.	825 420,24	-
042 - Opérations d'ordre entre section	475 635,42	472 480,42
<b>Total dépenses budgétaires</b>	<b>11 163 300,35</b>	<b>9 949 493,61</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont inférieures de 331 k€ par rapport aux prévisions.

Malgré une hausse de 1,6 % des charges de personnel (+ 104 k€), la commune a su maîtriser ses dépenses charges à caractère général qui sont inférieures de 230 k€ aux prévisions. Elles sont néanmoins en augmentation de 17,6 % par rapport à 2018, du fait du transfert de chapitre comptable des contributions aux crèches (du 65 au 011).

De plus, la commune a été dégrevée pour la seconde année consécutive des pénalités loi SRU pour manque de logements sociaux.

Ainsi, **les dépenses réelles sont en augmentation de 0,4 %** par rapport à 2018.

Cette augmentation est bien en deçà de l'inflation (+ 1,8 %) et de l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités (+ 1,2 %).

## II. Le compte administratif 2019

### 3. Les résultats d'investissement

En ce qui concerne **les investissements**, hors opération « Acquisition de terrains », leur taux de réalisation est de 84,5 %. La commune a réalisé 2,8 M€ d'euros de travaux et d'acquisition de matériels au cours de l'année 2019 et acquis un bien pour 400 k€. Par contre, plus de 500 000 € de travaux engagés n'ont pu être réalisés.

L'investissement le plus important est la réhabilitation de l'espace Alex Jany, pour laquelle une AP/CP a été faite. En 2019, plus de 770 k€ de travaux ont été réalisés sur une opération totale de 2,5 M€ TTC.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, la commune a perçu plus de 400 k€ de subventions, essentiellement du Conseil départemental, et plus de 500 k€ de FCTVA. Comme prévu, aucun emprunt n'a été mobilisé. C'est donc grâce à sa trésorerie que la commune finance en grande partie ses investissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019 + DM	CA 2019	Reste à réaliser
16 - Remboursement d'emprunts	71 863,30	71 863,30	-
Opérations	4 747 384,85	2 724 366,91	522 957,52
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 819 248,15</b>	<b>2 796 230,21</b>	<b>522 957,52</b>
020 - Dépenses imprévues Invest	100 000,00	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	60 900,00	59 662,49	-
041 - Opérations patrimoniales	510,35	-	-
<b>Total dépenses budgétaires</b>	<b>4 980 658,50</b>	<b>2 855 892,70</b>	<b>522 957,52</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019 + DM	CA 2019	Reste à réaliser
024 - Produits des cessions	2 200,00	-	-
10 - Dotations Fonds divers Réserves	525 926,79	877 978,02	-
13 - Subventions d'investissement		-	-
Opérations	616 699,20	420 831,53	295 625,09
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 144 825,99</b>	<b>1 298 809,55</b>	<b>295 625,09</b>
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	2 534 276,85	-	-
021 - Virement de la section de fonct.	825 420,24	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	475 635,42	472 480,42	-
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>4 980 158,50</b>	<b>1 771 289,97</b>	<b>295 625,09</b>

## II. Le compte administratif 2019

### 4. Epargne nette et fond de roulement

	2019
Produit des contributions directes	3 767 866
Fiscalité indirecte	3 901 290
Dotations	1 878 646
Autres recettes d'exploitation	1 105 125
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 652 927</b>

Charges à caractère général	2 316 981
Charges de personnel et frais assimilés	6 419 195
Autres charges de gestion courante	661 451
Intérêts de la dette	4 913
Autres dépenses de fonctionnement	74 473
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 477 013</b>

<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 180 827</b>
Intérêts de la dette	4 913
<b>Epargne brute</b>	<b>1 175 914</b>
Remboursement capital de la dette	71 863
<b>Epargne nette</b>	<b>1 104 051</b>

	2019
FCTVA	502 051
Emprunts	0
Autres recettes	420 832
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>922 883</b>

Sous-total dépenses d'équipement	2 724 367
Remboursement capital de la dette	71 863
Autres dépenses d'investissement	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 796 230</b>

Fonds de roulement en début d'exercice	3 910 204
Résultat de l'exercice	- 697 433
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>3 212 771</b>

Le budget prévisionnel établissait l'épargne nette à 221 k€.

Grâce à des recettes plus importantes que prévues, mais aussi à la maîtrise des dépenses, **l'épargne nette est de 1 104 051 €** au compte administratif 2019, en hausse de 136 % par rapport à celle de 2018.

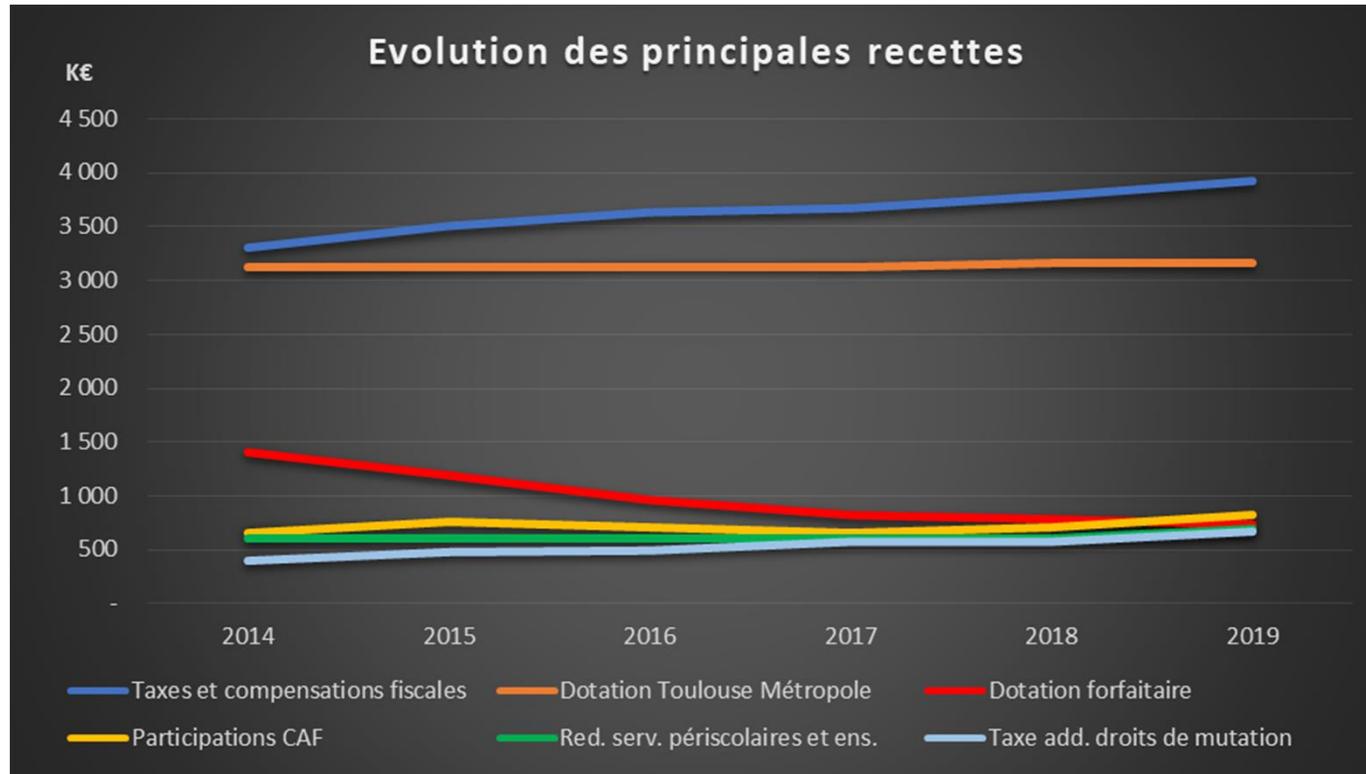
Le maintien d'un niveau d'investissement élevé, essentiellement financé par autofinancement amène à un résultat global de l'exercice déficitaire de 697 433 €, et détermine le **fond de roulement** de la commune en fin d'année 2018 à **3 212 771 €**.

Ce fond de roulement important permet d'envisager sereinement les investissements à venir.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune
  1. La conjoncture économique des collectivités, pré-confinement
  2. De la crise sanitaire à la crise économique
  3. Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas
  4. La loi de finances pour 2020 et son impact pour les collectivités
  5. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
  
- II. Le compte administratif 2019
  1. La balance générale du Compte Administratif
  2. Les résultats de fonctionnement
  3. Les résultats d'investissement
  4. Epargne nette et fond de roulement 2019
  
- III. Analyse rétrospective 2014 - 2019**
  - 1. Les recettes et la fiscalité**
  - 2. Les charges de fonctionnement**
  - 3. La chaîne de l'épargne**
  - 4. Les investissements**
  - 5. Variation du fond de roulement et de la dette**
  
- IV. Eléments de prospective 2020 - 2023
  1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
  2. Evolution attendue de la fiscalité
  3. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2020
  4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
  5. Les investissements prévisionnels
  
- V. Conclusion

# III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

## 1. Les recettes et la fiscalité



Après plusieurs années d'érosion liée à la forte baisse des dotations de l'Etat, les recettes réelles de fonctionnement de la commune ont continué d'augmenter.

Cette augmentation est liée à :

- l'évolution constante de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui a augmenté de 67 % depuis 2014, et de 16 % entre 2018 et 2019,
- un dynamisme de la fiscalité retrouvé, depuis 2017, alors que les taux n'ont pas bougé,
- Une participation de la CAF de plus de 800 k€, et en augmentation de 16 % par rapport à 2018,

La dotation forfaitaire de l'Etat devient seulement le 4<sup>ème</sup> poste de recettes réelles de la commune. L'érosion, certes faible, se poursuit, puisqu'elle est d'environ 5 % par an.

En 2019, les recettes réelles de fonctionnement étaient plus élevées qu'en 2012, 2013 ou 2015.

C'est cette dynamique qui permet à la commune d'assurer les services publics nécessaires aux Saint-Jeannais, et qui soutient également les forts investissements consentis pour l'amélioration des équipements.

Recettes réelles	
2014	9 977 986 €
2015	10 156 220 €
2016	9 881 195 €
2017	9 806 905 €
2018	9 986 791 €
2019	10 652 928 €

### III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

#### 1. Les recettes et la fiscalité

Le dynamisme des bases de fiscalité constaté en 2018, s'est poursuivi en 2019 :

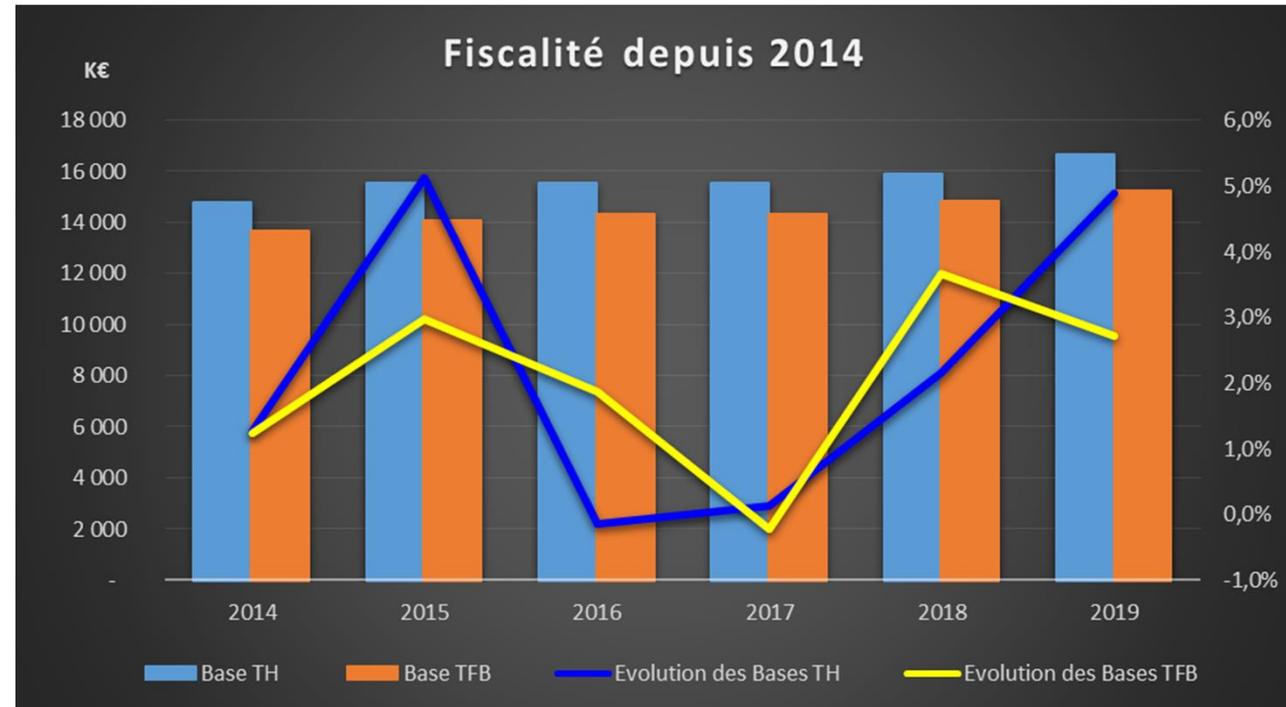
- + 4,9 % pour la base de taxe d'habitation,
- + 2,7 % pour la base de taxe foncier bâti.

Ce dynamisme des bases est, d'une part, lié à un coefficient de revalorisation des bases particulièrement fort, de 2,2 %, conforme à l'évolution de l'IPCH (*indice des prix à la consommation harmonisé*) entre novembre 2017 et novembre 20218.

L'évolution moins importante des bases de taxe foncière est liée à la réforme de l'imposition foncière des locaux commerciaux. Basée sur un système déclaratif et favorable aux grands locaux, cette imposition est nettement moins dynamique que la taxe d'habitation.

Il y a eu, en outre, création physique de base sur la commune, représentant notamment 2,5 % de l'augmentation de la base de taxe d'habitation.

Ainsi, en conjuguant ces effets, le **produit fiscal perçu** par la commune en 2019 a été de **3 746 307 €** (hors foncier non bâti, compensations fiscales et rôle supplémentaires), en hausse de 3,6 % par rapport à 2018.



### III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

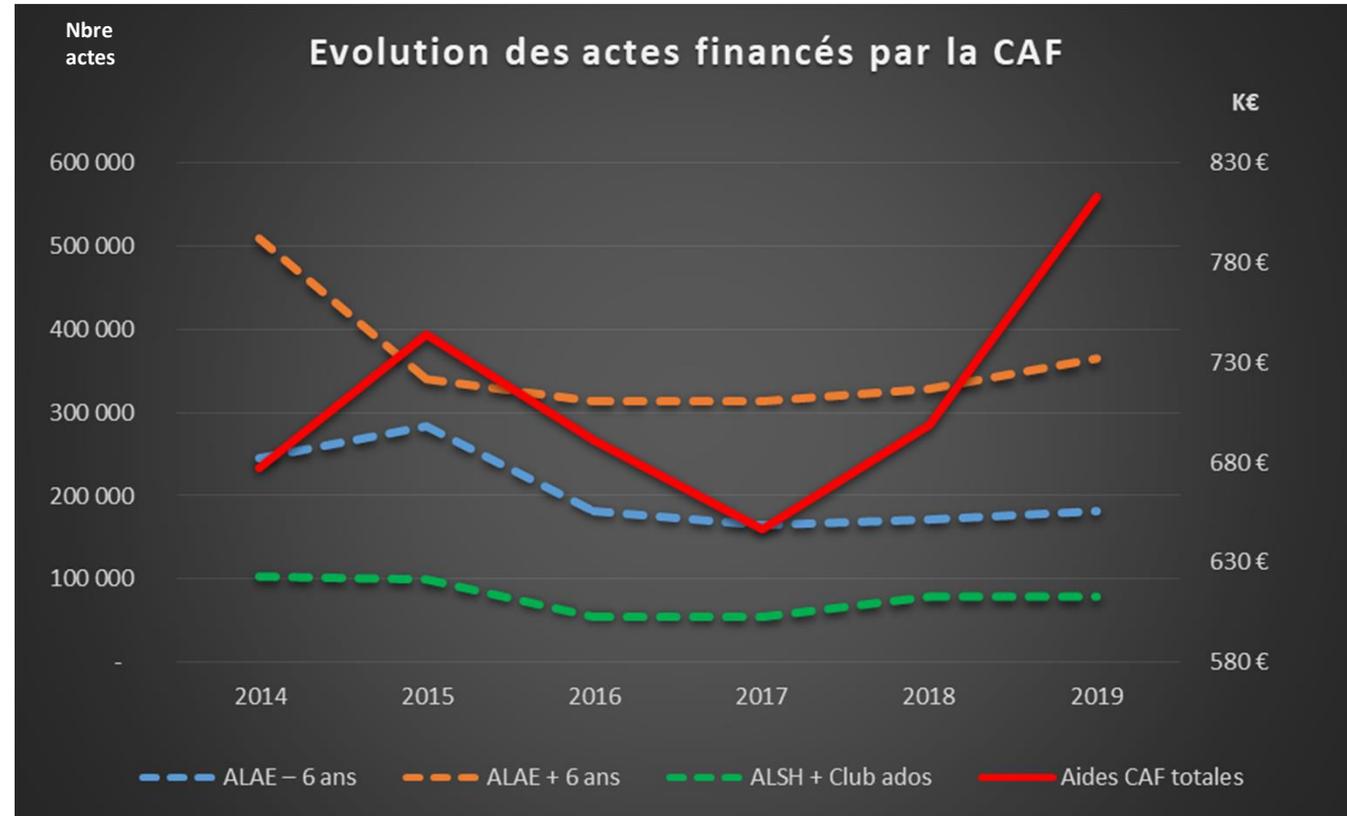
#### 1. Les recettes et la fiscalité

2019 est marquée par une hausse importante de plus de 9 % des actes ALAE pris en compte par la CAF. Après la réforme du système de pointage réalisée en 2015 qui a eu pour conséquence une forte baisse des actes pointés, les tendances sont à la hausse depuis 2016.

Le nombre d'enfants fréquentant l'ALSH est stable entre 2018 et 2019, après une forte hausse en 2018.

La fréquentation des structures d'accueil péri-scolaire de la commune est donc en forte augmentation. Cela entraîne la nécessité d'encadrement supplémentaire, compensée en partie par la hausse des recettes liés au service et par la PSO versée par la CAF.

D'ailleurs, les recettes CAF sont en forte augmentation en 2019 (+ 16,3 %) après plusieurs années de baisses consécutives. L'augmentation des actes financés mais aussi la prestation versée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que le versement de prestations dues pour des années antérieures ont permis à la commune de percevoir plus de 800 000 € d'aides en 2019.



### III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

#### 2. Les charges de fonctionnement

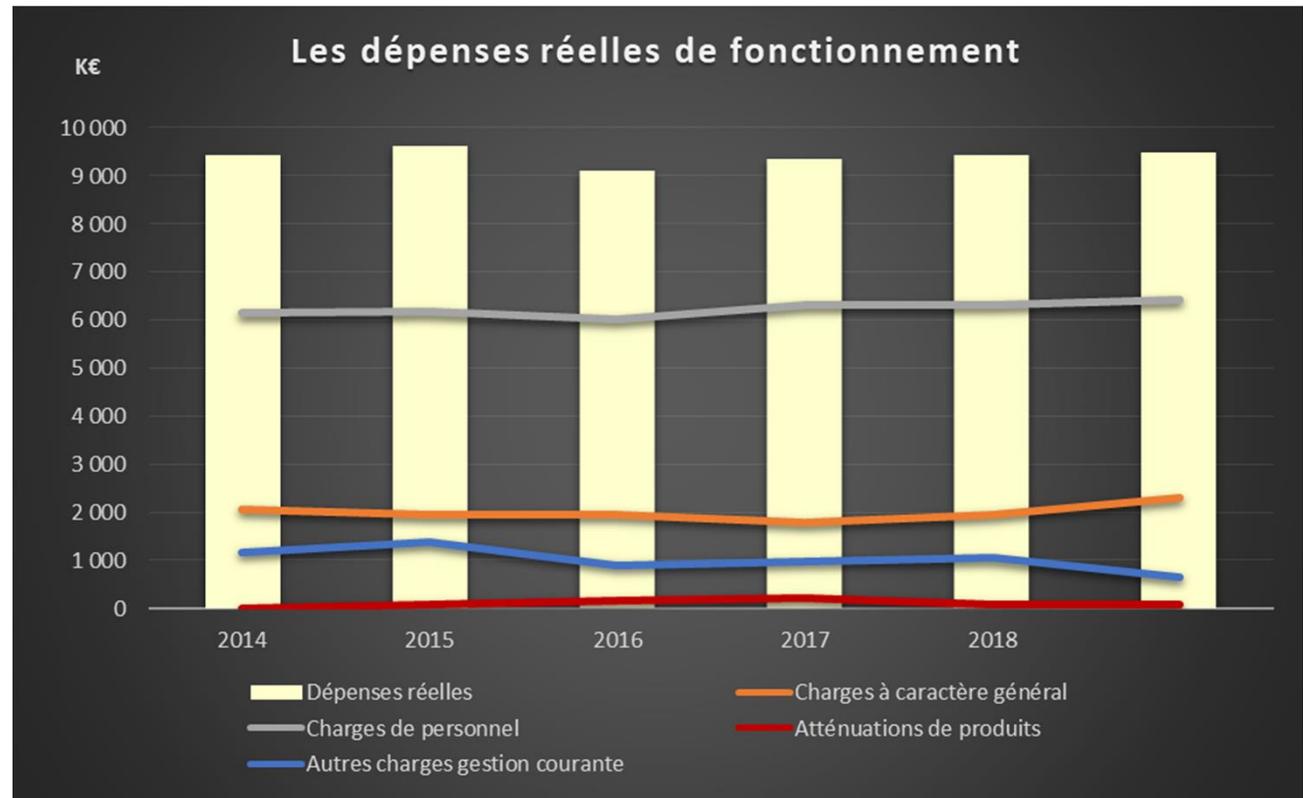
En 2019, les **dépenses réelles de fonctionnement** ont augmenté de 0,4 % par rapport à 2018, et de + 0,5 % depuis 2014, alors que l’inflation cumulée pour la période 2014 – 2019 est de 4,3 %.

Concernant les charges à caractère général, les mesures d’économie d’énergie mises en œuvre ont permis de limiter la hausse des dépenses à 2,5 % en 5 ans.

Si elles ont augmenté entre 2018 et 2019, c’est en grande partie liée à la participation de la commune à la gestion des crèches qui, du fait de la DSP, a changé d’imputation comptable.

Durant cette période, la commune a néanmoins dû faire face non seulement à l’augmentation des pénalités de la loi SRU, mais aussi à la mise en œuvre du fond de péréquation des ressources qui pèse pour environ 85 000 € dans ses dépenses depuis 2015.

Enfin, il est important de noter que depuis 2014, l’enveloppe de subventions aux associations est restée stable , alors que celle du CCAS est variable en fonction des années.



Dépenses réelles	
2014	9 432 447 €
2015	9 625 527 €
2016	9 094 647 €
2017	9 344 913 €
2018	9 440 176 €
2019	9 477 013 €

### III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

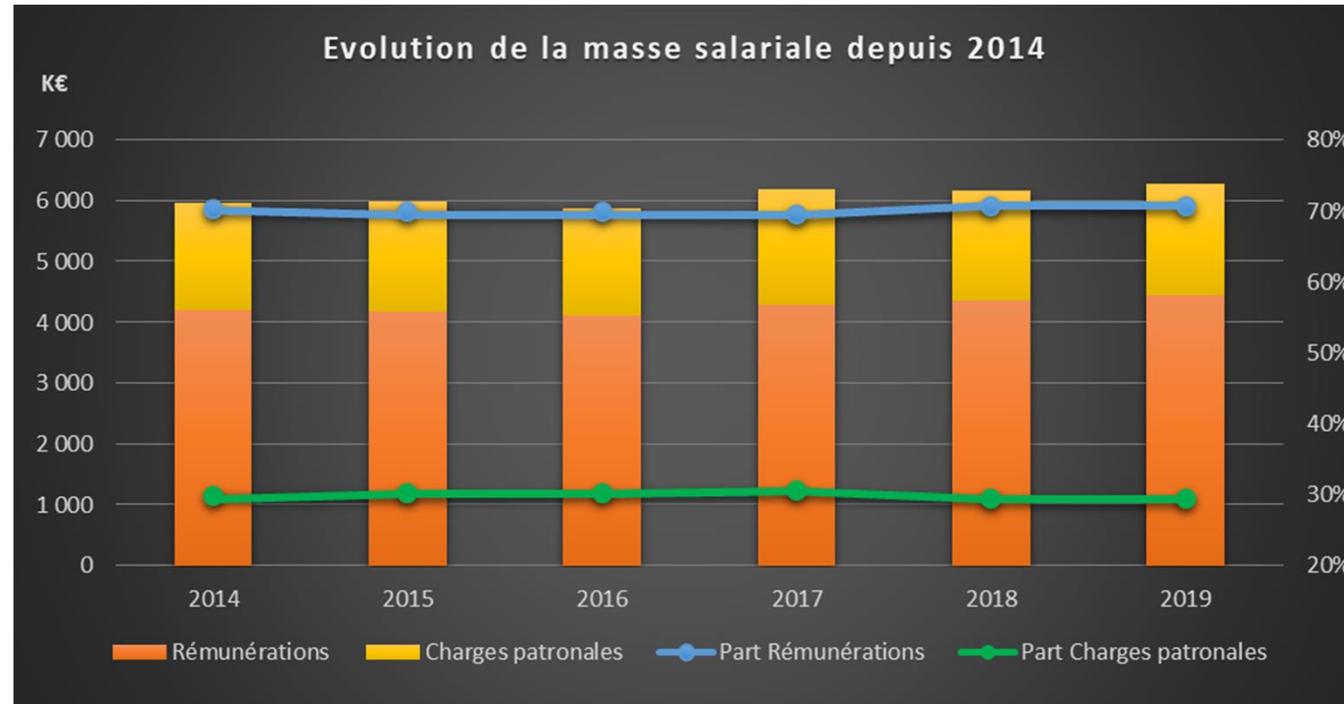
#### 2. Les charges de fonctionnement

En 2019, la **masse salariale** représente 67,7 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, et s'élève à 6 419 195 €. Elle est en hausse de 1,6 % par rapport à 2018.

Premier poste de dépenses, les dépenses de personnel ont augmenté de 4,6 % entre 2014 et 2019 (soit 0,7 % par an en moyenne) alors que le GVT (*glissement vieillesse technicité*) est de 10,3 % (soit 2,1 % par an) et l'inflation cumulée de 4,3 %.

Elles ont donc été maîtrisées dans un contexte de légère revalorisation du point d'indice (+ 1,2 %) et la mise en œuvre du PPCR (*Parcours professionnels, carrières et rémunérations*).

Ces mesures gouvernementales conjuguées ont eu pour effet d'augmenter la masse salariale de 11,6 % entre 2014 et 2019, pour les agents présents depuis 2014.



Globalement, les effectifs de la commune restent stables depuis 2015 avec 196 agents rémunérés au 31 décembre 2019.

rémunérés au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Agents titulaires ou stagiaires	137	137	134	138	132	139
Agents contractuels	79	64	67	65	66	57
<b>Effectif total</b>	<b>216</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>203</b>	<b>198</b>	<b>196</b>

## III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

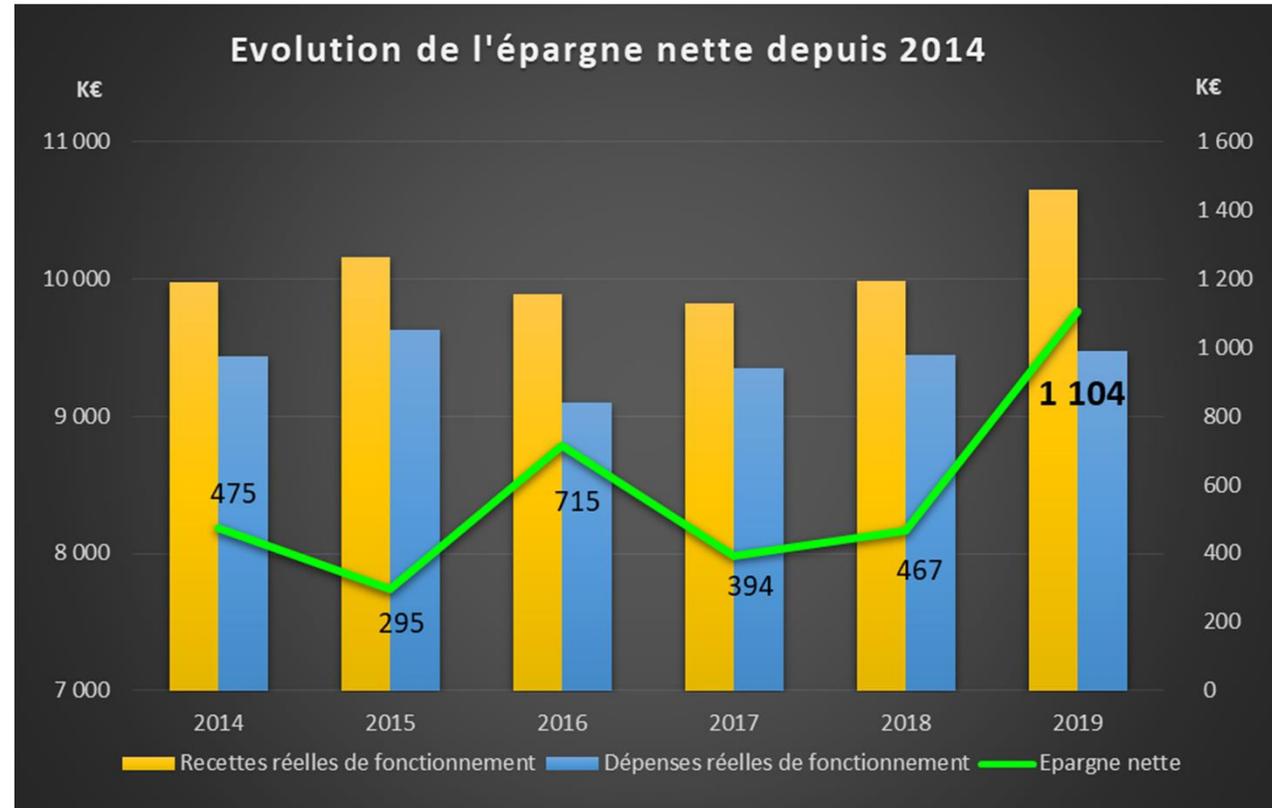
### 3. La chaîne de l'épargne

Le niveau d'épargne de 2019 dépasse 1 M€ pour s'établir à 1 104 051 €.

Après plusieurs années où le niveau d'épargne a été maintenu par une maîtrise forte des dépenses, 2018 marque un tournant. En effet, le niveau d'épargne a été soutenu par le dynamisme des recettes.

Cette tendance s'est poursuivie en 2019, alors que les dépenses de la collectivité sont restées stables. C'est ce double effet qui fait augmenter fortement le niveau d'épargne de la commune.

2016 était une année d'exception marquée par une forte réduction des dépenses et une revalorisation différenciée des taux de fiscalité.



En 2018, l'épargne nette a couvert, pour la première fois depuis 2014, plus du ¼ du montant des investissements que la commune réalise.

En 2019, la part de l'autofinancement des investissements est de 41 %, ce qui permet de préserver la trésorerie de la commune pour les investissements futurs.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipements	2 375 361 €	1 384 329 €	3 483 093 €	3 079 851 €	1 814 547 €	2 724 367 €
Epargne nette	474 785 €	294 953 €	714 702 €	394 469 €	467 336 €	1 104 051 €
Taux de couverture	20%	21%	21%	13%	26%	41%

### III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

#### 4. Les investissements

Depuis 2014, la commune a réalisé près de **15 millions d'euros de dépenses d'équipements** cumulées, hors remboursement du capital des emprunts, soit **235€/habitants** en moyenne annuelle.

Ces dépenses se sont accélérées en 2016 et 2017 avec la réalisation du projet « les Granges ».

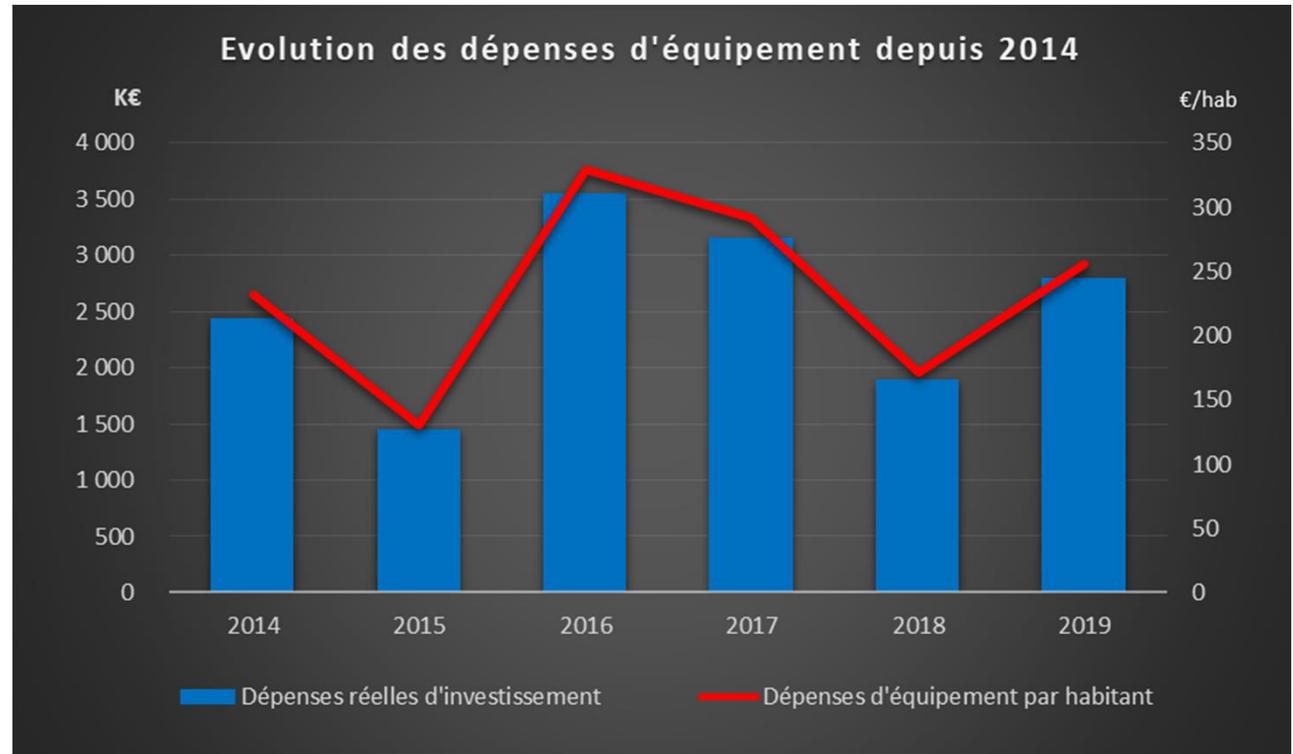
2019 a vu, parmi les principales opérations :

- le lancement des travaux de réhabilitation de l'espace Alex Jany,
- les travaux de réaménagement des services techniques,
- l'acquisition de biens au 84 route d'Albi,
- des travaux d'aménagement des cantines pour l'accueil des selfs.

Ces dépenses d'investissement ont été financées, sur la période 2014 – 2019, à hauteur de :

- 17 % par le FCTVA,
- 18 % par des subventions,
- 28 % par l'autofinancement,
- 37 % par le fond de roulement.

**Aucun emprunt** n'a été réalisé pendant cette période.

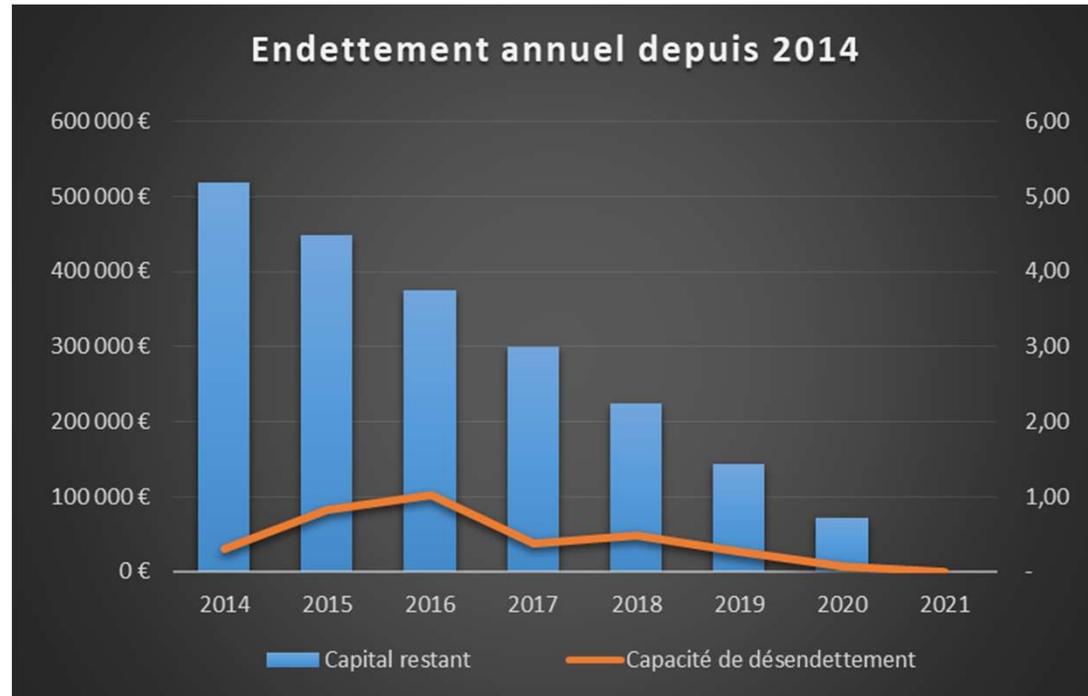
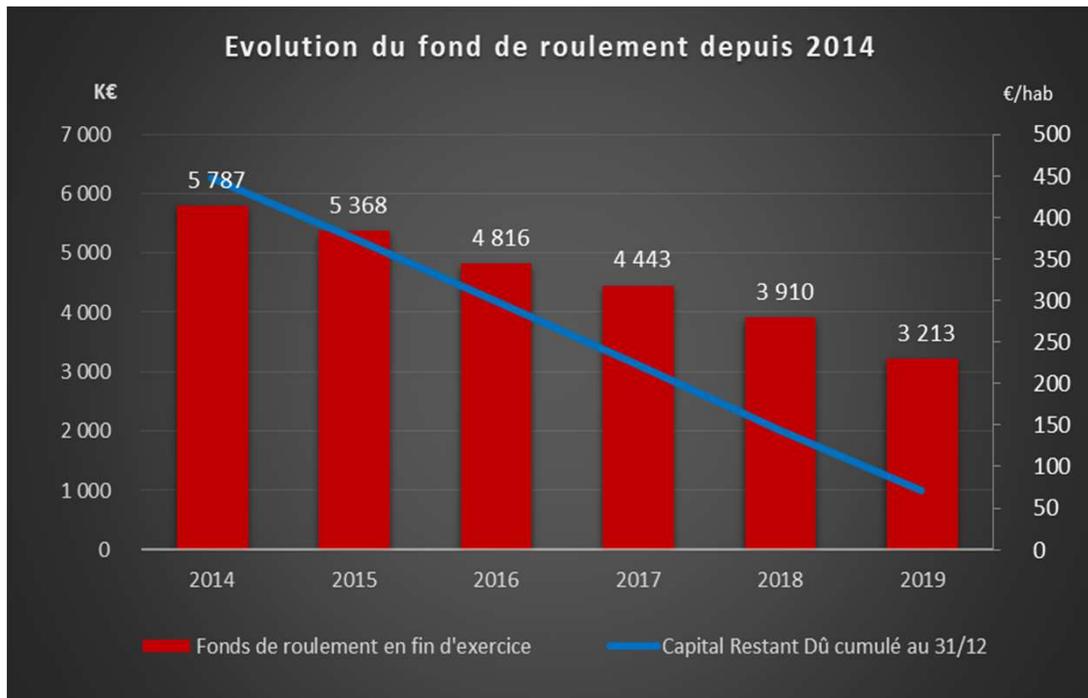


### III. Analyse rétrospective 2014 - 2019

#### 5. Variation du fond de roulement et de la dette

La commune a financé son programme d'investissement majoritairement sur ses fonds propre. De ce fait, le fond de roulement a diminué de 44,5 % depuis 2014 : -3 M€ pour 15 M€ d'investissements réalisés.

Avec 3,2 M€ de fond de roulement, les capacités d'investissement de la commune sont préservées, surtout au regard de la dette qui s'éteint.



Au 31 décembre 2019, la dette de la commune est de 71 803 €, soit 6,6 €/habitant. Ce montant correspond à la dernière échéance des prêts en cours. La dette de la commune s'éteindra donc en 2020.

La capacité de désendettement est nettement inférieure à 1 année, et s'établit à 0,07 ans.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la com  
  1. La conjoncture économique des collectivités, pré-confinement
  2. De la crise sanitaire à la crise économique
  3. Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas
  4. La loi de finances pour 2020 et son impact pour les collectivités
  5. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
  
- II. Le compte administratif 2019  
  1. La balance générale du Compte Administratif
  2. Les résultats de fonctionnement
  3. Les résultats d'investissement
  4. Epargne nette et fond de roulement 2019
  
- III. Analyse rétrospective 2014 - 2019  
  1. Les recettes et la fiscalité
  2. Les charges de fonctionnement
  3. La chaîne de l'épargne
  4. Les investissements
  5. Variation du fond de roulement et de la dette
  
- IV. Eléments de prospective 2020 - 2023**  
  - 1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016**
  - 2. Evolution attendue de la fiscalité**
  - 3. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2020**
  - 4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette**
  - 5. Les investissements prévisionnels**
  
- V. Conclusion

## IV. Eléments de prospective 2020 - 2023

### 1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016

Au regard d'une perspective de forte dégradation de l'épargne de la commune dans une prospective au « fil de l'eau », les choix se sont portés sur :

- une revalorisation différenciée des taux de fiscalité de 5 % en moyenne ;
- une revalorisation des tarifs des services municipaux, suivant l'inflation ;
- une baisse importante des dépenses de fonctionnement;
- La mobilisation d'emprunts pour financer les investissements.

Ces décisions devaient permettre de maintenir une capacité d'autofinancement pour 2016 à même d'assurer la pérennité des investissements.

Ces décisions avaient amené **une correction importante des résultats attendus en 2016** avec l'absence de réalisation d'un emprunt et une **épargne nette** dégagée de **714 k€**.

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ev° Taux d'Imposition</b>	<b>5,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Produit fiscal strict	3 537	3 601	3 841	3 956	4 050
Autres impôts et taxes	3 559	3 553	3 551	3 555	3 559
Dotations et participations	1 952	1 699	1 683	1 685	1 737
Autres produits fct courant	743	726	715	722	729
Produits exceptionnels larges	0	4	4	4	4
<b>Produits de Fonctionnement</b>	<b>9 791</b>	<b>9 583</b>	<b>9 794</b>	<b>9 922</b>	<b>10 079</b>
<b>Ev° nominale Charges fct</b>	<b>-1,6%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,0%</b>
Charges fct courant strictes	9 288	9 266	9 316	9 399	9 402
Atténuations de produits	164	173	67	69	71
Ch. exceptionnelles larges	5	4	4	4	4
Annuité de dette	85	118	159	149	145
<b>Ch. de Fonctionnement larges</b>	<b>9 542</b>	<b>9 561</b>	<b>9 546</b>	<b>9 621</b>	<b>9 622</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>249</b>	<b>22</b>	<b>248</b>	<b>301</b>	<b>457</b>
<b>Emprunt</b>	<b>200</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

en K€

Par une maîtrise importante des dépenses et grâce à des ressources soutenues en 2019, **les résultats financiers de la commune sont supérieurs aux prévisions réalisées en 2016.**

## IV. Eléments de prospective 2020 - 2023

### 2. Evolution prévisionnelle de la fiscalité

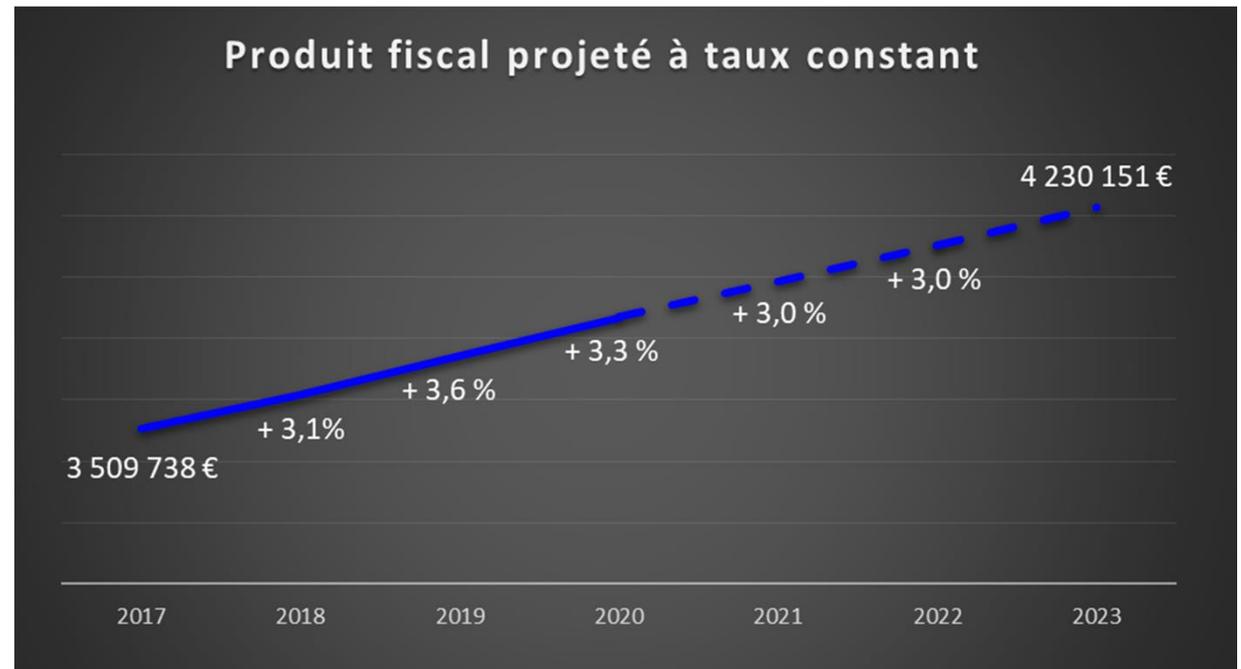
La hausse du produit fiscal est continue depuis 2017 et chaque année, au dessus de 3 %, en prenant en compte non seulement la revalorisation des bases mais aussi leur évolution physique.

Avec l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation, les coefficients d'actualisation des bases évoluent de manière différenciée. Si celui des taxes foncières suit toujours l'inflation (+ 1,2 % en 2020), celui de la taxe d'habitation a été fixé à + 0,9 % pour l'année 2020.

Ces coefficients sont projetés de manière identique pour les années 2021 et 2022, alors que l'évolution physique retenue est inférieure à celle constatée entre 2019 et 2020 :

- + 3 % pour la TH
- + 1 % pour la TFB

De ces faits, le produit fiscal lié à la TH et TFB, sans revalorisation des taux, et notamment celui de TFB qui ne sera plus que le seul à pouvoir varier à compter de 2022, augmenterait d'environ 110 000 € par an.



	2019	2020	2021	2022	2023
Coefficient d'actualisation TFB	1,022	1,012	1,012	1,012	1,012
Coefficient d'actualisation TH		1,009	1,009	1,009	1,009
Ev° physique réelle/prévisionnelle TH	2,70%	3,47%	3,00%	3,00%	3,00%
Ev° physique réelle/prévisionnelle FB	0,52%	1,48%	1,00%	1,00%	1,00%
Base TH réelle/projetée	16 685 676	17 415 000	18 146 430	18 908 580	19 702 740
Base TFB réelle/projetée	15 260 517	15 669 000	16 013 718	16 366 020	16 726 072
<b>Produit fiscal projeté à taux constant</b>	<b>3 746 307 €</b>	<b>3 871 378 €</b>	<b>3 987 094 €</b>	<b>4 106 639 €</b>	<b>4 230 151 €</b>
	3,6%	3,3%	3,0%	3,0%	3,0%

## IV. Eléments de prospective 2020 - 2023

### 3. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement pour 2020

Les recettes et dépenses de fonctionnement prévisionnelles vont être largement impactées par la crise sanitaire du COVID-19. A la date de l'écriture de ce rapport, il est encore difficile d'en prédire avec exactitude les conséquences.

**Les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement prévoient une baisse globale d'environ 5 % :**

- La revalorisation du produit fiscal, à taux constant (voir page précédente) ;
- Une compensation par la CPAM des rémunérations des animateurs en autorisation spéciale d'absence, dans le cadre du confinement ;
- Une baisse de la dotation forfaitaire puisqu'elle prend en compte l'évolution de la population mais aussi l'évolution du potentiel fiscal de la commune (- 50 000 €) ;
- Les pertes de recettes des activités péri et extra scolaires entre mi-mars et juin 2020, et des activités culturelles estimées à 250 000 € ;
- Une baisse envisagée des droits de mutation, suite à la période de confinement, d'environ 150 000 € ;
- L'exonération de 2 mois de loyers des locaux loués au 84 route d'Albi afin de soutenir l'activité des commerces présents.

Concernant **les dépenses de fonctionnement**, elles prennent en compte :

- Les achats nécessaires (masques, produits d'entretien) pour répondre aux exigences du cadre sanitaire imposé
- L'absence de l'achat des repas cantine auprès de notre fournisseur, du 15 mars au 20 juin,
- Les pénalités « loi SRU » à hauteur de 65 000 €
- une stabilisation du fond de péréquation FPIC, aux alentours de 75 000 €,
- le maintien des enveloppes de participation au SDEHG, au CCAS et de subventions aux associations,
- Une augmentation de la masse salariale d'environ 2,5 % par rapport au CA 2019.

Les principales évolutions de la **masse salariale** sont :

- la mise en œuvre du PPCR, reporté de 2018 à 2019, dont les effets à taux plein impactent 2020 (+ 90 000 €),
- 2 agents de catégorie A, sur des postes de direction, à temps complet, suite à un recrutement après mutation et une reprise ;
- l'augmentation du nombre d'animateurs ALAE pour faire face à l'accroissement de la fréquentation des structures,
- 1 seul départ à la retraite non remplacé.

## IV. Eléments de prospective 2020 - 2023

### 4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette

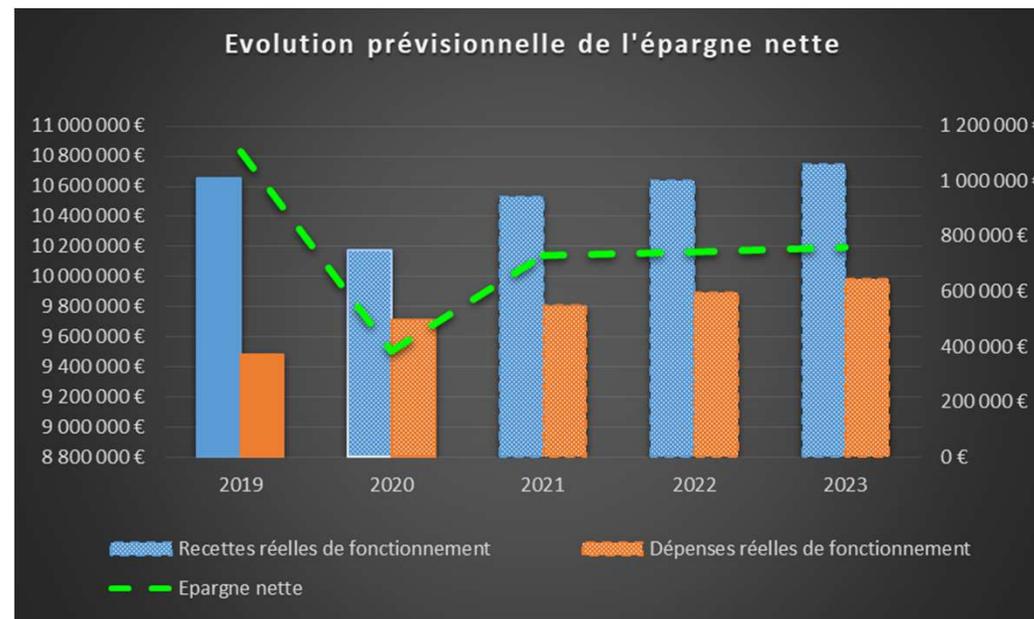
Les projections des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement sont très difficiles à appréhender suite à l'épidémie de COVID 19 qui va bouleverser l'économie locale.

Après une baisse entre 2019 et 2020, les recettes liées à l'activité des services (cantine, ALAE,...) devraient retrouver une certaine normalité à compter de 2021.

Dans cette hypothèse, une évolution des ressources de la collectivité, portée par la progression des ressources fiscales, serait de **1,4 % par an**. Avec la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 %/an), l'épargne nette prévisionnelle dégagée, sans nouvel emprunt, retrouverait les niveaux des perspectives de 2019.

Dans cette hypothèse, l'engagement souhaité par l'Etat d'une limitation d'une augmentation des dépenses réelles de 1,2 % par an est respecté.

	Evolution moyenne
Produit des contributions directes	2,3%
Fiscalité indirecte	0,4%
Dotations	-1,4%
Autres recettes d'exploitation	7,2%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1,4%</b>
Charges à caractère général	0,8%
Charges de personnel et frais assimilés	0,8%
Autres charges de gestion courante	0,2%
Intérêts de la dette	-25,0%
Autres dépenses de fonctionnement	0,4%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>0,7%</b>



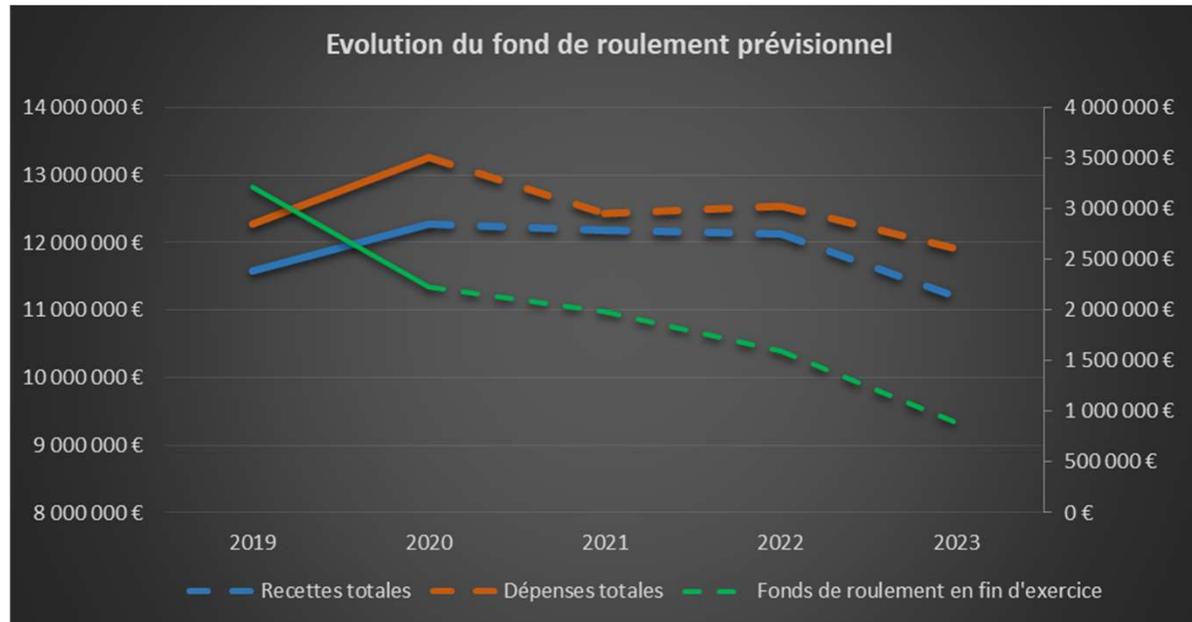
## IV. Eléments de prospective 2020 - 2023

### 5. Les investissements prévisionnels

Les investissements prévisionnels définis pour la période 2020 – 2023 sont :

- La poursuite de la rénovation du complexe Alex Jany, dont le coût est de 2,5 M€ tout compris ;
- La réalisation d'un restaurant scolaire à l'école Joséphine Baker, ainsi que le réaménagement des extérieurs ainsi que de 3 classes, pour une enveloppe estimée à 2,4 M€ HT ;
- La réalisation d'un équipement polyvalent estimé à 1,5 M€ à l'horizon 2022 ;
- La poursuite de la réhabilitation de l'école Marie-Louise Dissard dès 2023 ;
- La réhabilitation du cœur de ville ;
- L'entretien du patrimoine communal (tennis couverts, église,...)...

Dans cette perspective, et au regard des investissements à réaliser, il est nécessaire de faire appel à l'emprunt pour limiter la consommation de la trésorerie de la commune et préserver ainsi un fond de roulement permettant d'assurer la poursuite des investissements.



# IV. Eléments de prospective 2020 - 2023

## 5. Les investissements prévisionnels

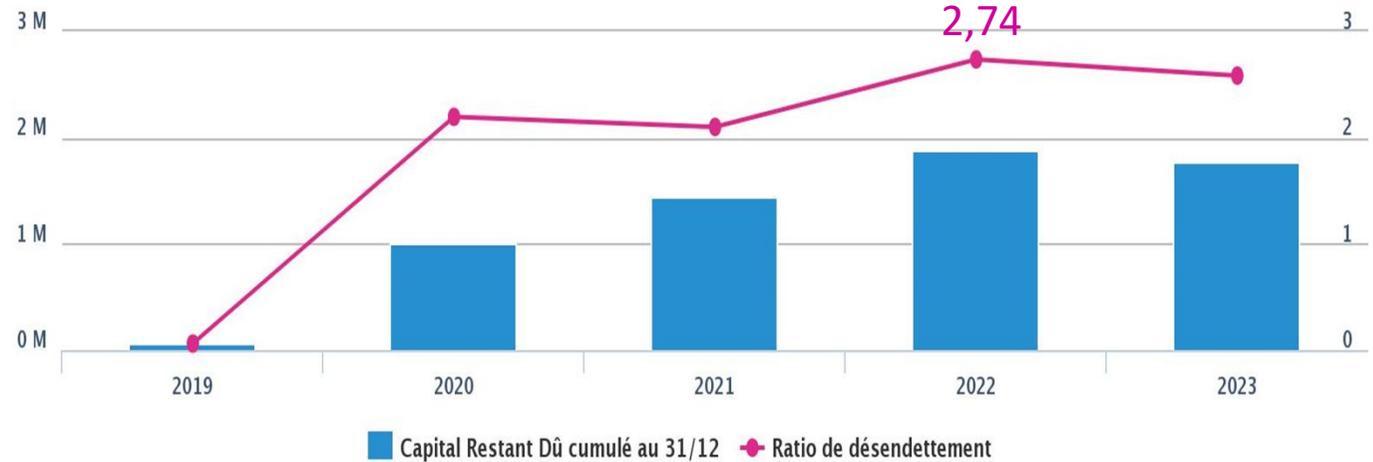
Dans la perspective de la réalisation du PPI 2020 – 2023, la commune pourrait emprunter 2 M€, sur 3 ans.

Le taux d'endettement de la commune passerait, au maximum, à 2,74 ans en 2022.

La capacité d'autofinancement reste préservée, tout comme celle d'emprunt.

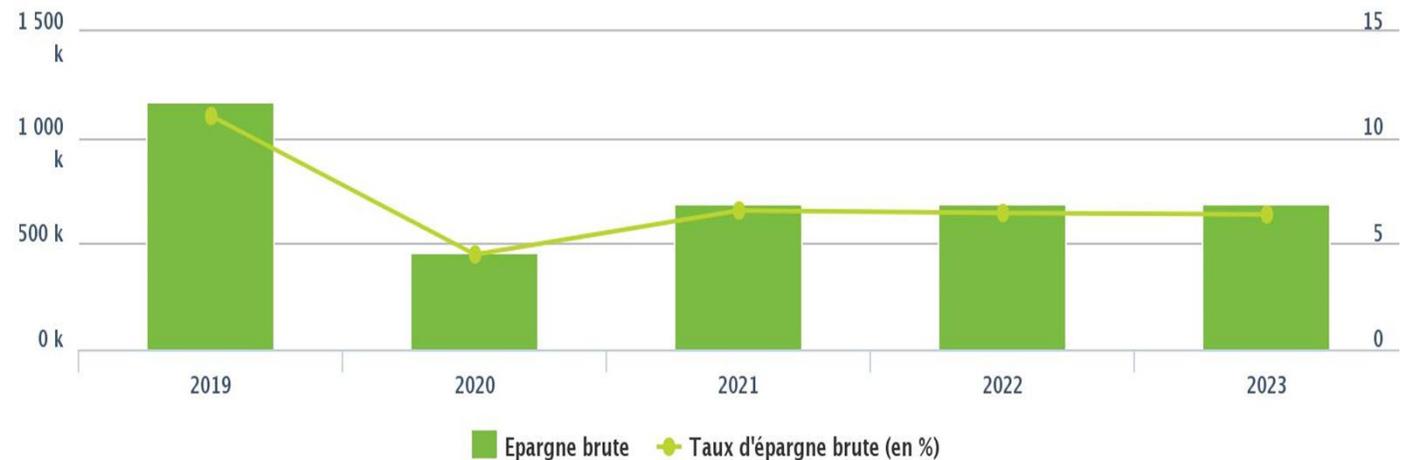
Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Budget principal > 2020 s2



Epargne brute et taux d'épargne brute

Budget Budget principal > 2020 s2



- I. Le contexte et l'environnement du budget 2020 de la commune
  1. La conjoncture économique des collectivités, pré-confinement
  2. De la crise sanitaire à la crise économique
  3. Des marchés financiers pour l'instant stabilisés et des taux d'intérêt toujours très bas
  4. La loi de finances pour 2020 et son impact pour les collectivités
  5. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
  
- II. Le compte administratif 2019
  1. La balance générale du Compte Administratif
  2. Les résultats de fonctionnement
  3. Les résultats d'investissement
  4. Epargne nette et fond de roulement 2019
  
- III. Analyse rétrospective 2014 - 2019
  1. Les recettes et la fiscalité
  2. Les charges de fonctionnement
  3. La chaîne de l'épargne
  4. Les investissements
  5. Variation du fond de roulement et de la dette
  
- IV. Eléments de prospective 2020 - 2023
  1. Rappel de l'audit et des engagements pris en 2016
  2. Evolution attendue de la fiscalité
  3. Evolution attendue des recettes et de dépenses de fonctionnement pour 2020
  4. Evolution prévisionnelle de l'épargne nette
  5. Les investissements prévisionnels

## V. Conclusion

## V. Conclusion

**Les résultats du Compte Administratif 2019** sont supérieurs aux objectifs fixés lors du budget primitif d'environ 800 000 €, grâce à des recettes plus importantes que prévues mais aussi à des dépenses inférieures aux prévisions.

Ainsi, **l'autofinancement net dégagé** a permis d'autofinancer les investissements réalisés à hauteur de 41 % .

La **bonne dynamique des recettes communales des dernières années** est un atout majeur pour soutenir la politique d'investissements prévisionnels. Toutefois, l'épidémie de COVID 19 a ralenti cette dynamique et son impact économique local est incertain. Les efforts de gestion réalisés ces dernières années permettent d'absorber les conséquences de cette crise tout en continuant d'assurer les services publics locaux.

Toutefois, dans la **perspective d'investissements importants** à venir, et afin de ne pas obérer les capacités d'investissements de la commune, le recours à l'emprunt sera inéluctable dès 2020 pour financer les travaux de la réhabilitation du gymnase Alex Jany, la construction de la cantine à l'école Joséphine Baker et la réalisation d'une salle polyvalente à l'horizon 2022.

Le recours à l'emprunt se fera **dans le cadre d'un budget de fonctionnement maîtrisé**, dégageant un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement du capital de ces emprunts, mais aussi pour prendre en charge les dépenses d'équipements des services afin d'en poursuivre leur modernisation.

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/06/2020

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-031-213104888-20200624-D20200624\_0

Mairie de Saint-Jean  
33 ter route d'Albi  
31240 Saint-Jean  
[contact@mairie-saintjean.fr](mailto:contact@mairie-saintjean.fr)

